

Cote du document: EB 2017/LOT/P.8  
Date: 3 août 2017  
Distribution: Publique  
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

## Rapport du Président

Proposition de don à la République du Burundi  
pour le Projet d'appui à l'inclusion financière  
agricole et rurale au Burundi (PAI FAR-B)

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Sana F.K. Jatta  
Directeur  
Division Afrique orientale et australe  
téléphone: +39 06 5459 2446  
courriel: s.jatta@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner  
Chef de l'Unité des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2974  
courriel: gb@ifad.org

---

Pour: Approbation

## Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation pour approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	1
II. Description du projet	2
A. Zone d'intervention et groupe cible	2
B. Objectifs de développement du projet	2
C. Composantes/résultats	2
III. Exécution du projet	3
A. Approche	3
B. Cadre organisationnel	4
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	4
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	5
E. Supervision	6
IV. Coût, financement et avantages du projet	6
A. Coût du projet	6
B. Financement du projet	8
C. Résumé des avantages et analyse économique	8
D. Durabilité	8
E. Identification et atténuation des risques	9
V. Considérations d'ordre institutionnel	9
A. Respect des politiques du FIDA	9
B. Alignement et harmonisation	10
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	10
D. Participation à l'élaboration des politiques	10
VI. Instruments et pouvoirs juridiques	10
VII. Recommandation	10

### Appendices

- I. Accord de financement négocié
- II. Cadre logique

## Sigles et acronymes

BNDE	Banque nationale pour le développement économique
BRB	Banque de la République du Burundi
EMF	Établissement de microfinance
IMF	Institution de microfinance
PAIFAR-B	Projet d'appui à l'inclusion financière agricole et rurale au Burundi
PNSADR-IM	Programme national pour la sécurité alimentaire et le développement rural de l'Imbo et du Moso
PRODEFI	Programme de développement des filières
PTBA	Plan de travail et budget annuel
S&E	Suivi-évaluation
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance
SCT	Sous-comité technique
UFCP	Unité de facilitation et de coordination du projet
UFCR	Unité de facilitation et de coordination régionale

## Carte de la zone du projet

### Burundi

Projet d'appui à l'inclusion financière agricole et rurale au Burundi (PAIFAR-B)

Rapport du Président



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 19-07-2017

## République du Burundi

### Projet d'appui à l'inclusion financière agricole et rurale au Burundi (PAI FAR-B)

#### Résumé du financement

<b>Institution initiatrice:</b>	Ministère des finances, du budget et de la privatisation
<b>Pays bénéficiaire du don:</b>	République du Burundi
<b>Organisme d'exécution:</b>	FIDA
<b>Coût total du projet:</b>	38,609 millions d'USD
<b>Montant du don du FIDA au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (SAFP 2016-2018)</b>	17,95 millions de DTS (équivalent approximativement à 24,94 millions d'USD)
<b>Contribution du pays bénéficiaire du don:</b>	2,60 millions d'USD
<b>Contribution des bénéficiaires:</b>	2,13 millions d'USD
<b>Institution chargée de la préévaluation:</b>	FIDA
<b>Institution coopérante:</b>	Supervision directe par le FIDA
<b>Durée du projet:</b>	Sept ans

## Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de don en faveur de la République du Burundi pour le Projet d'appui à l'inclusion financière agricole et rurale au Burundi (PAIFAR-B), telle qu'elle figure au paragraphe 48.

## Proposition de don à la République du Burundi pour le Projet d'appui à l'inclusion financière agricole et rurale au Burundi (PAIFAR-B)

### I. Contexte stratégique et justification

#### A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. Le Burundi compte une population estimée à 10,2 millions d'habitants en 2016. Cette population est majoritairement rurale (90%) et très jeune avec un âge médian de 17 ans. Le Rapport sur le développement humain 2015 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a classé le Burundi 184<sup>e</sup> sur 188 pays, avec un indice de 0,404. Ce classement s'explique principalement par un taux de pauvreté élevé, qui touche deux personnes sur trois<sup>1</sup>, plus de 90% de la population vivant avec moins de 2 USD par jour.
2. Le produit intérieur brut (PIB) du pays est le plus faible du monde, soit 285,95 USD par habitant selon le Fonds monétaire international (FMI). D'après celui-ci, la décroissance économique pourrait avoir atteint 7,2% en 2016<sup>2</sup>. De plus, le Burundi a l'indice de la faim dans le monde le plus élevé de toute l'Afrique subsaharienne<sup>3</sup>.
3. Le pays fait également face à des difficultés majeures: i) croissance importante de la population, qui exerce une pression foncière et une pression sur les ressources naturelles; ii) utilisation peu efficace des techniques de production agricole et des ressources naturelles; iii) déficit en énergie dans les zones retirées; iv) problèmes de gouvernance; v) dégradation des termes des échanges en raison de la faiblesse des cours du café et du thé, principaux produits d'exportation; et vi) instabilité politique.

#### B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

4. Le PAIFAR-B est aligné sur les objectifs stratégiques 2 et 3 du programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) 2016-2020, soit, respectivement, "développer les filières par le biais de la structuration des organisations de producteurs, en stimulant la croissance économique tout en augmentant la résilience face au changement climatique" et "renforcer la participation des groupes vulnérables aux dynamiques économiques, en général, et à celles promues dans le cadre des filières appuyées". Cette approche intègre les éléments clés suivants: i) offre de services financiers et non financiers en faveur des groupes cibles des projets FIDA; ii) financement des microprojets agricoles et non agricoles dans le secteur rural; et iii) ciblage, dans les zones d'intervention, des projets du portefeuille du FIDA, compte tenu de tous les acteurs ciblés des projets techniques et autres (particuliers, groupements, entreprises (dont des petits entrepreneurs et des coopératives).

<sup>1</sup> Burundi: Profil et déterminants de la pauvreté – Rapport de l'enquête modulaire sur les conditions de vie des ménages 2013/2014, mai 2015, Institut de statistiques et d'études économiques du Burundi.

<sup>2</sup> Plan de réponse humanitaire, janvier-décembre 2016, Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

<sup>3</sup> 2016 Global Food Policy Report, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.

5. Par ailleurs, le PAIFAR-B se justifie par les principaux objectifs ci-après:
- i) élargir la voie ouverte par les projets techniques du FIDA en cours, en permettant de combler progressivement les écarts entre la demande des populations rurales et l'offre des établissements de microfinance (EMF) d'un point de vue tant quantitatif que qualitatif;
  - ii) amener les EMF à offrir une gamme plus complète de services financiers et non financiers, adaptés aux besoins des ruraux et étendre leur portée dans le monde rural de manière pérenne;
  - iii) compléter le travail mené dans le cadre des projets techniques du FIDA pour transformer progressivement les coopératives en interlocuteurs fiables et crédibles vis-à-vis des EMF, des banques et des autres acteurs de la chaîne de valeur;
  - iv) démontrer que, en combinant l'accès aux services financiers avec un ensemble de services non financiers, il est possible de créer des parcours de sortie de l'extrême pauvreté; la rentabilité d'une dizaine d'activités génératrices de revenus (AGR) a été appréciée (commercialisation des haricots, du riz, de la banane, de la pomme de terre, de l'avocat, de la chèvre, du maïs, et transformation de la banane);
  - v) contribuer à renforcer les capacités techniques de la Banque de la République du Burundi (BRB) dans le domaine de la microfinance. Par ailleurs, l'inclusion financière ne peut être réellement assurée sans une parfaite réussite de la mission du réseau des institutions de microfinance (RIM);
  - vi) contribuer à renforcer la capacité du RIM de réussir sa mission sur le plan technique;
  - vii) enrichir la réflexion sur l'inclusion financière rurale et contribuer activement à sa mise à jour.

## II. Description du projet

### A. Zone d'intervention et groupe cible

6. Le projet concerne le financement inclusif de toutes les zones rurales, dans les 18 provinces du Burundi. Néanmoins, les activités seront concentrées, dans un premier temps, dans les zones sur lesquelles portent les projets techniques du FIDA, c'est-à-dire les 13 provinces couvertes par le Projet d'appui à l'intensification et à la valorisation agricoles du Burundi (PAIVA-B), le Programme de développement des filières – Phase II (PRODEFI-II), le Projet visant à atteindre plus rapidement l'objectif du Millénaire pour le développement 1-C (PROPA-O) et le Programme national pour la sécurité alimentaire et le développement rural de l'Imbo et du Moso (PNSADR-IM). L'appui du projet sera par la suite élargi à d'autres provinces.

### B. Objectifs de développement du projet

7. Le PAIFAR-B a pour objectif global de contribuer à la réduction durable de la pauvreté au Burundi.
8. L'objectif de développement du PAIFAR-B est de renforcer l'inclusion financière des populations rurales (les producteurs, les organisations de producteurs, les plus vulnérables, dont les femmes, les jeunes et les microentrepreneurs), agricoles et non agricoles, en comblant les écarts entre la demande et l'offre de services financiers et non financiers.

### C. Composantes/résultats

9. Le projet s'articule autour de trois composantes: i) contribution à l'opérationnalisation de la stratégie d'inclusion financière; ii) renforcement de l'offre

de services financiers en milieu rural pour mieux répondre aux besoins des populations ciblées; et iii) coordination du projet.

10. Composante 1: Contribution à l'opérationnalisation de la stratégie d'inclusion financière. L'inclusion financière ne peut être effective sans: i) la mise en œuvre efficace d'une stratégie adaptée, notamment du fait d'un environnement sans cesse changeant; et ii) un secteur de la microfinance sécurisé. Ainsi la composante 1 vise-t-elle un triple but: i) contribuer à actualiser la Stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF); ii) contribuer au renforcement des compétences techniques du service microfinance de la BRB; et iii) contribuer au renforcement des capacités des autres acteurs clés, en vue d'une inclusion financière efficace.
11. Composante 2: Renforcement de l'offre de services financiers en milieu rural pour mieux répondre aux besoins des populations ciblées. En réponse aux besoins exprimés et en grande partie non encore satisfaits, divers services financiers de crédit et d'épargne devront être créés en complément de ceux indiqués ci-après: i) crédit (nonobstant la capacité de remboursement et les flux de trésorerie des groupes cibles, les services financiers de crédit suivants seront mieux adaptés): crédit de production (couvrant toutes les phases de la production), crédit AGR, crédit de soudure (pour soulager les ménages et éviter le recours aux commerçants; ii) épargne: plan d'épargne investissement ou prévoyance (dépôts adossés au crédit, versés au fur et à mesure des remboursements de crédit) et plan d'épargne classique; et iii) mécanismes palliant l'absence de produits d'assurance en cas de décès de l'emprunteur et/ou de catastrophe naturelle (cas des riziculteurs).
12. Composante 3: Coordination du projet. La composante 3 vise une coordination et une gestion saines et transparentes du projet, grâce à la coordination générale et aux fonctions administratives, financières et de passation des marchés.

### III. Exécution du projet

#### A. Approche

13. Le PAIFAR-B s'intègre dans l'"approche programme-pays" du FIDA au Burundi. Les projets techniques financés par le FIDA ne traiteront plus directement avec les EMF, mais les activités relatives au financement rural et agricole seront intégrées au PAIFAR-B.
14. Le PAIFAR-B est conçu selon une approche holistique visant à assurer l'accès à des services, notamment financiers, diversifiés pour favoriser l'émergence d'une large gamme d'entreprises, agricoles ou non agricoles, en faveur des pauvres potentielles au Burundi. Cette approche intègre les deux axes définis de la stratégie de sécurité alimentaire: i) disponibilité des ressources alimentaires au niveau national par le financement de la production agricole et de l'élevage; ii) accessibilité aux ressources alimentaires par le financement d'AGR pour les plus démunis.
15. La stratégie d'inclusion financière du PAIFAR-B prend en compte les couches sociales les plus vulnérables exclues de la microfinance, et le modèle de progression adopté pour accélérer leur inclusion financière sera conforme à cette stratégie.
16. La mise en œuvre du PAIFAR-B associera différents partenaires, dont: i) la BRB pour les questions réglementaires; ii) le secteur bancaire privé pour la gestion des fonds et le refinancement des EMF; iii) les EMF pour le financement des bénéficiaires finaux; iv) les acteurs intervenant dans le secteur rural, agricole et non agricole (petits producteurs, éleveurs, commerçants, transformateurs, artisans, coopératives et acteurs du secteur privé intervenant dans les filières); v) les femmes vulnérables et les jeunes. L'appui envisagé couvre les niveaux du secteur financier suivants: i) macro (appui à la SNIF); ii) méso (appui aux acteurs de la supervision du secteur de la microfinance et aux responsables de la promotion des activités de microfinance); iii) micro (appui aux EMF et aux groupes cibles).



17. Le refinancement et la mise en place de lignes de crédit se justifient par: i) la réticence des EMF à financer les groupes cibles du projet (jugés à risque); ii) une forte contrainte réglementaire (relative à la norme de limitation des risques pris par un EMF); iii) la relance attendue des activités économiques (qui serait notamment due au financement d'un nombre de bénéficiaires plus important et au développement de nouveaux services financiers de crédit). Ces lignes de crédit ne seront plus limitées par la durée des projets, comme c'était le cas pour les projets techniques du FIDA. Aussi, les fonds pourront être recyclés en permanence par les institutions de refinancement autorisant des crédits de plus longue durée. Ce mécanisme de "fonds revolving" autorise une gamme plus large de produits financiers, incluant les crédits à moyen terme actuellement absents dans les zones rurales.

## B. Cadre organisationnel

18. Le ministère de tutelle sera le Ministère des finances, du budget et de la privatisation et, par délégation, le Ministère de l'agriculture et de l'élevage sera le maître d'ouvrage du PAIFAR-B. L'exécution du projet sera confiée à l'unité de facilitation et de coordination du projet (UFCP), qui comprendra une unité technique financière chargée de vérifier et de valider le travail de la Banque nationale pour le développement économique (BNDE), qui sera responsable de la gestion des demandes de financement des bénéficiaires et de la gestion des dossiers des EMF sélectionnés pour la redistribution.
19. Le comité de pilotage et un sous-comité technique (SCT) seront chargés d'orienter et de contrôler le PAIFAR-B dans son ensemble. À l'image des autres projets financés ou gérés par le FIDA, une UFCP dotée d'une autonomie de gestion administrative et financière sera mise en place. L'UFCP collaborera avec les autres coordinations nationales et régionales des projets existants, afin d'optimiser et de rendre efficiente la gestion globale du programme FIDA au Burundi.
20. La planification du PAIFAR-B s'appuiera sur les plans de travail et budgets annuels (PTBA), qui seront élaborés de manière participative.

## C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

21. À l'instar des autres projets FIDA, le PAIFAR-B sera exécuté sur la base du PTBA. Ce dernier sera élaboré de manière ascendante et participative. Le PTBA sera consolidé par l'UFCP, sur la base des propositions des unités régionales de coordination, préparées en étroite collaboration avec les directions provinciales de l'agriculture et de l'élevage (DPAE), l'administration locale et les représentants des communautés. Le PTBA sera soumis à un comité technique pour examen et adoption, avant d'être soumis au FIDA pour avis de non-objection. L'approche de mise en œuvre sera flexible, ce qui permettra une révision semestrielle éventuelle du PTBA au cours de l'exercice budgétaire.
22. Le système de suivi-évaluation (S&E) sera participatif, axé sur les résultats et l'impact conformément au Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI). Le système de S&E doit être opérationnel et performant. Il permettra de rendre compte de l'utilisation des ressources, de mesurer à tout moment les progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet, de déterminer et d'évaluer les résultats obtenus et l'impact ainsi que leur appréciation par les bénéficiaires. Le système de S&E devra s'inscrire dans l'approche-programme du FIDA et sera harmonisé avec celui des projets et programmes du FIDA en cours d'élaboration et d'opérationnalisation impliquant les DPAE. Une assistance technique spécialisée dans l'informatisation des systèmes de S&E sera fournie, notamment à travers la conception de solutions informatiques simples et adaptées pour assurer cette harmonisation et cette intégration.

23. Le mécanisme d'apprentissage consiste à répertorier, documenter et diffuser les connaissances à différents niveaux. Le PAIFAR-B s'appuiera sur les principales sources de savoir suivantes: i) les savoirs issus des mécanismes de S&E, qui génèrent des informations à partir des données collectées et documentent les bonnes pratiques et les enseignements tirés de la mise en œuvre du projet; ii) les savoirs issus des communautés acquis dans le cadre d'un "processus d'apprentissage par action" et des autoévaluations participatives; iii) les expériences des prestataires et partenaires d'exécution dans d'autres contextes (autres partenariats et zones d'action); iv) les institutions étatiques et les différentes parties prenantes; v) la recherche-développement; vi) les analyses des experts impliqués dans la mise en œuvre du PAIFAR-B; et vii) l'échange d'expériences entre les projets du FIDA et ceux des autres partenaires techniques et financiers (PTF) au niveau local, régional, national et international. La capitalisation des savoirs contribue à améliorer la performance du projet et du programme, et la formulation de nouvelles interventions.

#### D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

24. Le projet sera mis en œuvre dans l'ensemble des provinces couvertes par les projets et programmes financés par le FIDA. Il sera exécuté selon l'approche-programme initiée avec les programmes PRODEFI, PNSADR-IM et PAIVA-B. Ainsi, le PAIFAR-B va se structurer sur ces programmes et bénéficiera de l'expérience et des bonnes pratiques en place des autres projets et programmes FIDA dans le pays, pour lesquels la qualité de la gestion administrative et financière est satisfaisante. Pour ce faire, le projet travaillera directement avec les partenaires-prestataires techniques (la BNDE durant les trois premières années et d'autres banques commerciales, par la suite, et les institutions de microfinance [IMF]) pour la gestion des fonds de refinancement.
25. Le projet sera mis en œuvre par l'UFCP, sous la supervision du SCT, qui sera un organe technique actif du projet. La gestion des fonds sera assurée par la BNDE pour les trois premières années, en collaboration avec l'unité technique financière de l'UFCP.
26. À l'issue de cette période de trois ans, il sera procédé à une évaluation des résultats de la BNDE pour vérifier que les objectifs fixés ont bien été atteints. Sur la base des résultats de l'évaluation, le SCT décidera de poursuivre la gestion du fonds de refinancement des EMF avec la BNDE ou d'élargir l'activité de refinancement à d'autres banques commerciales.
27. Le SCT déterminera les orientations générales, les règles et les limites d'utilisation des fonds. Il mènera son action de supervision par le biais de la cellule technique de l'UFCP à la BNDE, qui sera le gestionnaire des fonds de refinancement.
28. Le compte désigné doit être ouvert à la BRB pour recevoir les fonds du FIDA. Deux comptes d'opérations doivent être ouverts auprès d'une banque commerciale agréée par le bénéficiaire pour faciliter le transfert des ressources entre les coordinations et les fournisseurs de biens et services, et les IMF. Un sous compte d'opérations sera ouvert au niveau de chaque unité de facilitation et de coordination régionale (UFCR), auprès d'une banque commerciale acceptée par le FIDA. Les comptes bancaires seront gérés selon le principe de la double signature.

29. Le rapprochement mensuel du compte désigné doit être établi par le comptable de l'UFCP, validé par le responsable administratif et financier (RAF) et approuvé par le coordonnateur. La reconstitution mensuelle de compte désigné doit être menée par le comptable de l'UFCP, validée par le RAF et approuvée par le coordonnateur. Le rapprochement bancaire doit également être fait au niveau des régions par le secrétaire-comptable et vérifié par l'adjoint au RAF lors des missions de contrôle périodiques (mensuelles).
30. Le manuel de procédures et les conventions préciseront toutes les modalités de décaissement des fonds des institutions de financement vers les IMF. Les audits externes doivent être étendus à la traçabilité des ressources mises à la disposition des prestataires-partenaires de mise en œuvre des composantes et sous-composantes du projet, ainsi qu'aux IMF et aux institutions financières sur la rémunération des fonds de refinancement et le niveau de couverture des risques.
31. Les travaux et fournitures, ainsi que les services d'expertise spécialisés ou de consultants nécessaires à la mise en œuvre du projet et devant être financés au moyen de l'accord de financement, seront livrés conformément au code de passation des marchés en vigueur au Burundi.
32. Un plan de passation de marchés fondé sur le PTBA sera élaboré chaque année au niveau national et régional. Ce plan précise notamment les méthodes de passation de marchés, les coûts estimatifs et l'échéancier. Étant donné que le projet s'inscrit dans la logique de l'approche-programme, le processus de passation des marchés du PAIFAR-B sera assuré par le groupe commun de passation de marchés siégeant déjà au niveau des UFCP des programmes existants (PRODEFI-II ou PNSADR-IM). Il aura la responsabilité de conduire toutes les opérations de passation de marchés/contractualisation en lien avec les responsables de composantes chargés d'élaborer les cahiers de charges techniques.

## E. Supervision

33. La supervision du projet sera assurée conjointement par le FIDA et le gouvernement, sous forme de missions de supervision semestrielles pendant les trois premières années et, par la suite, de missions de supervision annuelles. À celles-ci s'ajouteront des missions d'appui à la mise en œuvre, en fonction du déroulement des activités. En outre, quatre missions d'audit interne seront organisées chaque année au niveau central et régional. Les responsables de chaque mission de supervision examineront l'état d'avancement du projet par rapport aux résultats attendus. Elle examinera la mise en œuvre des partenariats avec les structures régaliennes au niveau central et le secteur de la microfinance. Le FIDA et le gouvernement procéderont à un examen conjoint à mi-parcours. Ces missions émettront des recommandations à l'intention de l'UFCP, du ministère de tutelle et du SCT. Tous les ministères concernés seront associés aux missions de supervision.

## IV. Coût, financement et avantages du projet

### A. Coût du projet

34. Le coût total du projet est estimé à 38,61 millions d'USD, soit 62,5 milliards de francs burundais (BIF). Le financement du FIDA, sous forme de don au titre du cadre pour la soutenabilité de la dette (SAFP 2016-2018), s'élève à environ 24,94 millions d'USD. Les coûts de base sont d'environ 37,08 millions d'USD (59,93 milliards de BIF), soit 96% des coûts totaux. Les imprévus physiques et financiers atteignent 1,53 million d'USD, soit 4%<sup>4</sup> des coûts de base. Les coûts d'investissement représentent 82,5% des coûts du projet. Les coûts de fonctionnement interviennent pour 17,5% de ces coûts.

<sup>4</sup> En raison d'un taux d'inflation élevé, soit plus de 8% en moyenne pour la période 2008-2014 et un fléchissement à 5,5% annuel pour 2015.

Tableau 1  
**Coût du projet par financeur et par composante**  
(en milliers d'USD)

Composante	Don du FIDA		EMF/banques		Bénéficiaires		Gouvernement		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
<b>1. Contribution à l'opérationnalisation de la stratégie de l'inclusion financière</b>									
1.1 Actualisation de la stratégie nationale d'inclusion financière	140	99,4	-	-	-	-	1	0,6	141
1.2 Appui et renforcement des capacités – RIM/UFCP/UFCR/ministères	352	93,6	-	-	-	-	24	6,4	376
1.3 Renforcement du contrôle et de la supervision des EMF	446	100	-	-	-	-	0	-	446
Sous-total	937	97,4	-	-	-	-	25	2,6	962
<b>2. Renforcement de l'offre de services financiers en milieu rural pour mieux répondre aux besoins des populations ciblées</b>									
2.1 Améliorer l'inclusion financière par le financement des petits exploitants agricoles et de leurs coopératives	15 035	58	8 297	32	1 951	7,5	630	2,4	25 912
2.2 Améliorer l'inclusion financière des ménages par des AGR, et des jeunes microentrepreneurs	1 846	68,2	553	20,4	175	6,4	134	4,9	2 707
2.3 Améliorer l'inclusion financière par un mécanisme de graduation des plus vulnérables	3 028	97	95	3,0	-	-	-	-	3 123
Sous-total	19 909	62,7	8 944	28,2	2 125	6,7	764	2,4	31 743
<b>3. Accompagnement des structures, coordination et facilitation</b>									
3.1 Facilitation et coordination du projet	2 772	64,4	-	-	-	-	1 531	35,6	4 303
3.2 S&E, gestion des savoirs et communication	1 317	82,2	-	-	-	-	285	17,8	1 602
Sous-total	4 089	69,2	-	-	-	-	1 816	30,8	5 904
<b>Total</b>	<b>24 935</b>	<b>64,6</b>	<b>8 944</b>	<b>23,2</b>	<b>2 125</b>	<b>5,5</b>	<b>2 605</b>	<b>6,7</b>	<b>38 609</b>

7

## B. Financement du projet

35. Le plan de financement par composante est résumé dans le tableau ci-après.

Tableau 2  
**Coût du projet par catégorie de dépenses et financeur**  
(en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	Don du FIDA		EMF/banques		Bénéficiaires		Gouvernement		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
<b>1. Coûts d'investissement</b>									
A. Études	1 071	82,3	-	-	-	-	231	17,7	1 302
B. Formation et information	1 638	82,5	-	-	-	-	348	17,5	1 986
C. Assistance technique	3 395	96,3	-	-	-	-	129	3,7	3 525
D. Contrat de prestation de services	104	82	-	-	-	-	23	18	127
E. Lignes de crédit	10 569	49,2	8 771	40,9	2 125	9,9	-	-	21 465
F. Don	2 728	100	-	-	-	-	-	-	2 728
G. Équipement et véhicules	572	68,7	-	-	-	-	261	31,3	833
Sous-total	20 077	62,8	8 771	27,4	2 125	6,6	992	3,1	31 965
<b>2. Coûts récurrents</b>									
A. Salaires et indemnités	4 386	79,5	174	3,1	-	-	957	17,3	5 517
B. Opérations et maintenance	472	41,8	-	-	-	-	656	58,2	1 127
Sous-total	4 858	73,1	174	2,6	-	-	1 612	24,3	6 644
<b>Total</b>	<b>24 935</b>	<b>64,6</b>	<b>8 944</b>	<b>23,2</b>	<b>2 125</b>	<b>5,5</b>	<b>2 605</b>	<b>6,7</b>	<b>38 609</b>

## C. Résumé des avantages et analyse économique

36. Selon l'hypothèse de calcul conservatrice, selon laquelle les actions du volet finance rurale et agricole accompagnent les différentes actions des projets en cours, et en supposant une acceptation rapide de la part des institutions de microfinance de l'octroi de crédits, le taux de rentabilité économique interne du projet PAIFAR-B serait de 17,5%, et la valeur actuelle nette (VAN) des flux de trésorerie nette économique générée par le projet, à un coût du capital de 12%, serait de 4,010 millions d'USD. Ce taux est sensible au rythme de décaissement des crédits par les institutions financières et au taux d'adoption par la population ciblée.

## D. Durabilité

37. Les interventions du PAIFAR-B viseront à assurer un ancrage viable dans les institutions existantes et ainsi à créer des conditions favorables à la pérennisation des savoirs et des fonds mis en place à travers une gestion professionnelle et responsable. Au niveau du secteur financier, le PAIFAR-B permettra à ses différents acteurs d'intervenir de manière responsable et professionnelle dans leurs domaines d'expertise et de compétence. Ainsi, la BNDE, dans un premier temps, et les autres banques commerciales, plus tard, assureront le refinancement des EMF sur fonds du FIDA et sur ressources propres, en appliquant les meilleures pratiques en termes d'instruction et d'analyse des demandes de refinancement, ainsi qu'en termes de suivi/recouvrement.

38. Les EMF assureront le financement des ménages ruraux et des organisations paysannes ciblés par le projet en appliquant les meilleures pratiques et normes internationales en matière de microfinance. Le projet appuiera le service de microfinance de la BRB, pour qu'elle puisse exercer de manière effective et efficace

un contrôle et une supervision des EMF partenaires du projet. Ce dispositif, où chaque acteur est responsabilisé sur la bonne gestion des lignes de crédit mises à disposition par le FIDA, devrait assurer la pérennisation de ces fonds pour les populations rurales du Burundi et la poursuite du financement rural et agricole à la fin du projet.

## E. Identification et atténuation des risques

39. Les principaux risques auxquels pourraient se heurter le projet et les mesures d'atténuation à déployer sont les suivants: i) risque de dégradation du contexte politique et économique, qui entraînera la nécessité d'un suivi rapproché de la gestion fiduciaire du projet; montage institutionnel simple; ii) risque de partenariat insatisfaisant avec la BNDE, qui sera atténué par la mise en place d'une convention de partenariat axée sur les résultats avec la BNDE pouvant être suspendue après l'examen à mi-parcours du projet; iii) risque de détournement d'objet des lignes de crédit par les EMF, qui entraînera la nécessité que ces derniers fassent régulièrement rapport à la BNDE et au projet; iv) risque de faible capacité des EMF à s'investir dans le monde rural et agricole, qui sera atténué par le renforcement des capacités humaines et matérielles des EMF par le PAIFAR-B; et v) risque de non-acceptation des ménages vulnérables par les EMF, qui sera atténué par la mise en œuvre, par le PAIFAR-B, d'un "modèle de progression" qui permettra à une partie des groupes cibles de passer de la catégorie "très vulnérable" à "vulnérable".
40. Du point de vue de la gestion financière, le risque pays et le risque du projet sont jugés "élevés". En 2015, l'indice de perception de la corruption a classé le Burundi 159<sup>e</sup> sur 175 pays, ce qui marque un progrès de six places accompli en deux ans par rapport à sa position en 2012 (165<sup>e</sup>). Toutefois, ce niveau reste élevé et appelle des mesures en matière de gestion des finances publiques, en vue d'améliorer la gouvernance et la transparence. Les mesures d'atténuation suivantes sont prévues: i) le personnel clé du service financier sera recruté avec l'aide du FIDA et d'un bureau spécialisé en ressources humaines; ii) le manuel de procédures devra prévoir les procédures de contrôle interne à mettre en œuvre, le calendrier y relatif, les rôles et responsabilités des intervenants et les sources de vérification; par ailleurs, la mise en place d'une cellule d'audit interne commune à tous les projets FIDA du portefeuille-pays permettra d'assurer l'application correcte des procédures; elle pourra notamment être appuyée à terme par un bureau spécialisé en évaluation du contrôle interne; iii) le logiciel de comptabilité adapté à la gestion des projets/programmes de type TOM2PRO à acquérir et à bien paramétrer, en tenant compte des exigences de la comptabilité générale, de la comptabilité budgétaire et des autres axes analytiques de gestion. Le logiciel devra également être capable de générer automatiquement les demandes de remboursement de fonds sur la base des formulaires du FIDA, les états financiers et les rapports intérimaires.

## V. Considérations d'ordre institutionnel

### A. Respect des politiques du FIDA

41. Le dispositif prévu par le PAIFAR-B vise à ce que les différents acteurs publics et privés s'impliquent dans les domaines de compétence qui sont les leurs. Le comité de pilotage, organe interministériel appuyé par le SCT, aura les responsabilités d'orientation et de contrôle du PAIFAR-B dans son ensemble. La BNDE, établissement financier, aura la responsabilité d'assurer le refinancement des EMF et d'assurer le suivi et les actions éventuelles de recouvrement. Les EMF auront la responsabilité de financer les populations ciblées par le projet conformément aux meilleures pratiques et normes internationales de la microfinance. La BRB a pour rôle de contrôler et de superviser ces différents acteurs.

## B. Alignement et harmonisation

42. Le PAIFAR-B s'intègre dans le cadre de deux stratégies importantes pour le secteur rural et agricole au Burundi, à savoir la SNIF et la Stratégie Agricole Nationale (SAN) (et par extension le Plan national d'investissement agricole [PNIA]<sup>5</sup> qui met en œuvre la SAN), qui découlent du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP-II [2010-2015]). Le CSLP vise à créer un environnement favorable au développement durable pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de la croissance soutenue du secteur agricole.

## C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

43. Le PAIFAR-B contribuera à générer des connaissances et des innovations en rapport avec les mécanismes d'inclusion financière des populations vulnérables, les produits financiers adaptés aux pauvres du secteur rural et agricole, la rentabilité des filières: i) en utilisant les technologies de l'information et des communications pour le S&E; ii) en identifiant les raisons des réussites et les causes des échecs; iii) en documentant les bonnes pratiques techniques, de gestion et organisationnelles au niveau des bénéficiaires (coopératives) et des IMF; iv) en faisant la promotion et la reproduction des pratiques de bonne gouvernance au sein du portefeuille de projets FIDA; v) en diffusant les résultats et les connaissances issus de la recherche-développement; vi) en capitalisant les expériences en synergie avec d'autres PTF dans les domaines techniques et ceux en lien avec le renforcement des capacités; et vii) en documentant les cas d'expérience fructueuse permettant de démontrer l'impact du projet.

## D. Participation à l'élaboration des politiques

44. Le PAIFAR-B ne pourra pas intervenir directement sur les changements réglementaires en cours. Ces changements pourraient être réalisés de manière indirecte lors de la mise à jour de la SNIF 2015-2020.

## VI. Instruments et pouvoirs juridiques

45. Un accord de financement entre la République du Burundi et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti au pays bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe à l'appendice I.
46. La République du Burundi est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
47. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

## VII. Recommandation

48. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

---

<sup>5</sup> La SAN et le PNIA ont fait l'objet d'une reformulation qui a été validée le 1<sup>er</sup> avril 2016. Le gouvernement devra organiser une table ronde des bailleurs de fonds pour la mobilisation des ressources. Le PNIA et la SAN sont en cours d'actualisation.

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Burundi un don, au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette, d'un montant équivalant à dix-sept millions neuf cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (17 950 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Gilbert F. Houngbo



# Accord de financement négocié

(Négociations conclues le 31 juillet 2017)

Numéro du don: [numéro]

Nom du projet: Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale du Burundi (PAIFAR-B) ("le Projet")

République du Burundi ("le Bénéficiaire")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

## Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2), et les clauses particulières (annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, amendées en avril 2014 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un don ("le financement"), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

## Section B

1. Le montant du don est de dix-sept millions neuf cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (17 950 000 DTS).
2. L'exercice financier débute le 1<sup>er</sup> janvier et clôture le 31 décembre.
3. Un compte du Projet libellé en franc burundais destiné à recevoir la contribution du Bénéficiaire est ouvert au nom du Bénéficiaire auprès de la Banque de la République du Burundi (BRB).
4. Un compte désigné libellé en dollars des États-Unis destiné à recevoir les fonds provenant du don du Fonds est ouvert au nom du Bénéficiaire à la BRB.

5. Le Bénéficiaire contribue au titre des fonds de contrepartie pour un montant estimé à environ 2 605 000 USD. Ce montant est réparti comme suit (i) l'exonération de l'ensemble des droits, impôts, taxes et redevances diverses grevant les travaux, les biens et services du Projet, selon les procédures en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire; et (ii) le paiement des coûts récurrents relatifs à la location de bâtiment.

### Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.
2. La date d'achèvement du Projet est fixée au plus tard au septième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

### Section D

Le Fonds assure l'administration du don. La supervision du Projet est assurée conjointement par le Fonds et le Bénéficiaire.

### Section E

1. Les éléments ci-dessous constituent des conditions préalables aux décaissements. Celles-ci s'ajoutent à la condition prévue à la section 4.02 b) des Conditions générales:
  - a) le recrutement du personnel clé du Projet, notamment: le/la Coordonnateur/trice, responsable administratif et financier, responsable en suivi-évaluation, spécialiste en microfinance rurale et comptable;
  - b) la préparation du canevas du manuel des procédures administratives et financières et sa validation par le FIDA; et
  - c) l'ouverture du compte désigné.
2. Le présent accord est soumis à la ratification du Bénéficiaire.
3. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le Bénéficiaire:

Ministre  
Ministère des Finances, du Budget et de la Privatisation  
Boulevard du Japon N°1, Quartier Rohero 1  
Bujumbura, Burundi

Pour le Fonds:

Président  
Fonds international de développement agricole  
Via Paolo di Dono, 44  
00142 Rome, Italie

Le présent accord, en date du [introduire date], a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour le Bénéficiaire.

REPUBLIQUE DU BURUNDI

---

Domitien Ndiokubwayo  
Ministre des Finances, du Budget  
et de la Privatisation

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

---

Gilbert F. Hougbo  
Président

## Annexe 1

### Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution

#### I. Description du Projet

1. Population et zone cible. Les potentiels bénéficiaires du PAIFAR-B sont constitués des groupes cibles ayant bénéficié des appuis des autres projets financés par le FIDA et de ceux situés dans la zone d'intervention du Projet, mais n'ayant pas été accompagnés par les projets techniques appuyés par le FIDA. Le PAIFAR-B touchera directement un total de 99 200 ménages ruraux, dans 17 provinces du Burundi. Dans un premier temps, seront concernées, les provinces et communes d'intervention des 5 projets actuellement opérationnels sur financement FIDA (PAIVA-B, PRODEFI, PRODEFI II, PROPA-O et PNSADR-IM). La zone cible concernera en priorité les provinces (8), communes et collines d'intervention du PRODEFI et du PAIVA-B, où des coopératives existent déjà et où les filières sont en cours de structuration. L'appui du Projet sera, ensuite, élargi aux autres provinces. Les modalités de mise en œuvre seront précisées dans le Manuel d'exécution technique.

2. Finalité. Le Projet a pour finalité de contribuer à augmenter les revenus des ruraux pour une réduction durable de leur niveau de pauvreté.

3. Objectifs.. L'objectif de développement est de renforcer l'inclusion financière des populations rurales (les producteurs, les organisations de producteurs (OP), les plus vulnérables y compris les femmes, les jeunes et les microentrepreneurs), agricoles et non agricoles, en comblant les écarts entre la demande et l'offre de services financiers et non financiers.

4. Composantes. Le Projet comprend les composantes suivantes:

Composante 1. Contribuer à l'opérationnalisation de la stratégie d'inclusion financière

Composante 2. Renforcer l'offre de services financiers en milieu rural pour mieux répondre aux besoins des populations ciblées

Composante 3. Coordination du Projet

Composante 1. Contribuer à l'opérationnalisation de la stratégie d'inclusion financière.  
Les activités à mener dans le cadre de cette composante sont:

Sous-composante 1.1. Contribuer à l'actualisation de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière. Les principales activités à conduire dans le cadre de cette sous composante sont:

- (i) Evaluation à mi-parcours et finale de la stratégie nationale de l'inclusion financière (SNIF) actuelle et élaboration de la nouvelle SNIF;
- (ii) Réaliser une étude de satisfaction de la population cible sur l'offre en services financiers classiques des établissements de microfinance (EMF) et en particulier relative aux nouveaux services financiers autorisés;
- (iii) Evaluation de la capacité des EMF à assurer une offre sécurisée des nouveaux services financiers autorisés par la Banque de la République du Burundi (BRB).

Sous-composante 1.2. Appuyer le renforcement du contrôle et de la supervision des EMF par le service de la microfinance de la BRB:

- (i) Renforcement des compétences techniques du Service de la microfinance de la BRB en vue de permettre aux acteurs d'acquérir en temps limité, au-delà du savoir, le savoir-faire et le savoir-être dans chaque domaine abordé.
- (ii) Amélioration du système de reporting des EMF en l'automatisant. Le Projet appuiera la mise en relation du logiciel BSA (Bank Supervision Application) aux SIG (logiciel) des EMF partenaires permettant de transmettre, en temps réel, les informations exigées sous le format requis.

Sous-composante 1.3. Appuyer le renforcement des capacités des autres acteurs clés en vue d'une inclusion financière efficace:

- (i) Elaboration d'un plan de formation à moyen terme et appui à l'étude de faisabilité portant sur la création d'une académie de formation en microfinance;
- (ii) Appui au renforcement des capacités des Ministères directement impliqués dans le suivi du PAIFAR-B en participant aux actions de renforcement de capacités mises en œuvre en direction des Institutions financières;
- (iii) Appui au renforcement de capacités de l'Unité de Facilitation et de Coordination du Projet (UFCP) et des Unités de Facilitation et de Coordination Régionale (UFCR) contribuant à la mise en œuvre efficace du PAIFAR-B, notamment l'assistance technique en finance rurale et les formations spécifiques en finance rurale.

Composante 2. Renforcer l'offre de services financiers en milieu rural pour mieux répondre aux besoins des populations ciblées. Les activités à mener dans le cadre de cette composante sont:

Sous-composante 2.1 Améliorer l'inclusion financière à travers le financement des petits exploitants agricoles et de leurs coopératives:

- (i) Conduire une étude (recherche action) pour comprendre la stratégie des ménages ciblés, leurs contraintes et leurs besoins; et mettre en place une recherche action pour l'identification, l'étude de faisabilité et le test de nouveaux produits financiers en utilisant une approche participative et inclusive dans un partenariat entre coopératives (bénéficiaires) et EMF avec participation active de ces dernières dans la conception des produits sur base d'une bonne compréhension des besoins de leurs clientèles;
- (ii) Renforcer les capacités des EMF par la formation du personnel d'encadrement des EMF à la gestion des risques et la formation des agents de crédit des EMF travaillant dans les chaînes de valeurs;
- (iii) Mettre à disposition des EMF partenaires des lignes de crédit par le biais de la Banque nationale pour le développement économique (BNDE) pour soutenir d'abord leur implication active dans une situation de liquidité tendue mais surtout pour permettre la construction de relations de confiance entre les EMF, les coopératives et leurs membres.

Sous composante 2.2. Améliorer l'inclusion financière à travers le financement des ménages (AGR) et des jeunes microentrepreneurs:

- (i) Développement et diversification de services financiers pour mieux répondre aux besoins exprimés par les groupes cibles visés,
- (ii) Diversification des canaux de distribution intégrant les nouvelles technologies telles que le Mobile Banking s'appuyant notamment sur un réseau d'agents tiers disposant de Points de Services (PoS)

Sous composante 2.3. Améliorer l'inclusion financière, par la mise en œuvre d'un modèle de progression, à travers la réduction de l'extrême pauvreté et de la malnutrition chronique:

- (i) Ciblage des ménages (régions, communautés, puis ménages),
- (ii) Sensibilisation/coaching/mentoring des ménages ciblés et initiation à une activité économique,
- (iii) Transfert d'actifs et accès à l'épargne et à un petit crédit.

Composante 3. Coordination du Projet. Les activités à mener dans le cadre de cette composante sont:

Sous composante 3.1. Coordination globale du Projet. Cette Sous composante vise la création d'une unité de facilitation et de coordination au niveau central, jouissant d'une autonomie de gestion administrative et financière.

Sous composante 3.2. Suivi-Evaluation, gestion des savoirs et communication. La planification du PAIFAR-B sera assurée sur la base de programmes de travail et de budgets annuels (PTBA) qui seront élaborés de manière participative.

Le système de suivi-évaluation (SE) sera axé sur les résultats et impacts conformément aux directives du FIDA (SYGRI/RIMS). Le système de SE devra s'intégrer dans l'approche programme du FIDA. Il sera harmonisé avec celui des projets et programmes du FIDA actuellement en cours de développement et d'opérationnalisation et qui associe les DPAE.

Le PAIFAR-B contribuera à générer des connaissances et des innovations notamment en rapport avec les mécanismes d'inclusion financière des vulnérables, les produits financiers adaptés aux pauvres du secteur rural et agricole, la rentabilité des filières. Il documentera et répliquera les bonnes pratiques techniques, de gestion et organisationnelles au niveau des bénéficiaires (GSC, coopératives) et des EMF.

## II. Dispositions relatives à l'exécution

### A. Approche

Le PAIFAR-B adopte une approche holistique visant à assurer l'accès aux services financiers et non financiers, diversifiés, en faveur d'une large gamme d'entreprises agricoles et non agricoles pro-pauvres potentielles qui pourraient émerger dans toutes les provinces rurales du pays mais prioritairement dans les zones d'intervention des projets du FIDA au Burundi. Le PAIFAR-B sera exécuté selon l'approche programme initiée avec les programmes PRODEFI, PNSADR-IM et PAIVA-B et va s'articuler à ces programmes.

### B. Cadre organisationnel

Le Ministère de tutelle sera le Ministère des Finances, du Budget et de la Privatisation et par délégation, le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage sera le maître d'ouvrage du PAIFAR-B. L'exécution du Projet sera confiée à l'UFCP qui comprendra une unité technique financière responsable de la gestion des demandes de financement des bénéficiaires et de la gestion des dossiers des EMF sélectionnés pour la redistribution des fonds. Ce dispositif est une réponse pragmatique au contexte du pays et s'appuie sur les leçons tirées par le FIDA dans ses partenariats avec les différents ministères.

Un Comité de Pilotage (CP) et un Sous-Comité Technique (SCT) auront les responsabilités d'orientation et de contrôle du PAIFAR-B dans son ensemble.

Le Comité de Pilotage sera le niveau de concertation politique du Projet. Il sera présidé par le Ministère de tutelle et comprendra les représentants du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, du Ministère du Développement Communal, du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, du Ministère de l'Intérieur, de la Banque Centrale, des représentants de la BNDE en tant qu'observateur. Le secrétariat sera assuré par le Coordonnateur du PAIFAR-B. Il informera le Gouvernement sur la mise en œuvre du Projet et son administration générale. Il aura pour mandat d'instruire les orientations générales pour le pilotage et la coordination du Projet. Il se réunira au démarrage du Projet, à la mi-parcours et à l'achèvement.

Le Sous-Comité Technique (SCT) sera présidé par le MINAGRIE et sera composé des représentants du MINAGRIE, du Ministère des Finances, du Budget et de la Privatisation, de la BRB, des Gouverneurs des Provinces de la zone d'intervention, des banques commerciales, des EMF, des Coopératives/OP créés au sein des projets techniques du FIDA et des Directions provinciales de l'agriculture et de l'élevage (DPAE). Le SCT aura pour responsabilité de vérifier globalement et régulièrement que le PAIFAR-B œuvre et prend toutes dispositions pour l'atteinte des objectifs et proposera au besoin une réorientation. Il supervisera l'état d'avancement du Projet et veillera à l'atteinte de ses objectifs et au respect de sa stratégie d'intervention. Le SCT se réunira quatre fois par an en session ordinaire et au besoin en session extraordinaire.

## B.1 Organisation et gestion

Une ordonnance ministérielle précisera le statut de l'UFCP et des coordinations régionales. L'UFCP jouira d'une autonomie de gestion administrative et financière. Le service administratif et financier (SAF) sera composé d'un responsable administratif et financier (RAF) et d'un comptable. Le suivi et la consignation des données techniques du Projet seront assurés par un responsable en suivi évaluation placé au niveau central et qui fera des missions périodiques (trimestrielles) dans les régions afin de s'assurer de la bonne exécution des activités du Projet. Le service technique de finance rurale et agricole sera assuré par un spécialiste et un assistant en microfinance rurale au niveau central assisté par quatre autres spécialistes en microfinance rurale qui seront installés dans les quatre régions de la zone d'intervention du Projet.

Etant donné que le PAIFAR-B s'inscrit dans l'approche programme mise en œuvre par le FIDA, il sera articulé avec les autres coordinations existantes. Ainsi le dispositif de gestion mise en place ne prévoit pas de cellule de passation de marchés. Cette fonction sera déléguée aux coordinations des programmes PRODEFI II et/ou PNSADR-IM. De même, il n'est pas prévu de personnel administratif et financier additionnel au niveau régional.

Sur la base d'une évaluation qui sera effectuée au cours de la mise en œuvre du PAIFAR-B, la structure du projet pourrait au besoin être modifiée

## B.2 Gestion comptable

La gestion comptable du Projet sera assurée par un service administratif et financier léger doté du même logiciel de gestion comptable intégré TOM2PRO modèle multi-sites comme dans les autres projets et programmes du portefeuille. Ce logiciel permettra de couvrir tous les aspects financiers à savoir la comptabilité générale, la comptabilité analytique et budgétaire selon plusieurs axes, l'élaboration des états financiers spécifiques, périodiques et de synthèses.

L'UFCP sera responsable et redevable auprès du Gouvernement et du FIDA de l'utilisation des ressources du Projet en conformité avec les accords du financement du FIDA. Le système comptable sera compatible avec les normes et principes comptables internationalement admis ainsi qu'avec les normes préconisées par le Gouvernement du Burundi. L'UFCP établira des situations financières et comptables trimestrielles qu'elle transmettra régulièrement au Gouvernement et au FIDA. Elle préparera pour chaque exercice fiscal les états financiers consolidés des opérations, des ressources et des dépenses relatives au Projet.

La gestion du fonds sera assurée par la BNDE en collaboration avec l'unité technique financière de l'UFCP. Une évaluation des résultats de la BNDE sera effectuée annuellement afin de s'assurer que les objectifs fixés ont bien été atteints. Sur la base des résultats de l'évaluation, le SCT prendra des décisions de continuer la gestion du fonds de refinancement des EMF avec la BNDE ou d'élargir l'activité de refinancement à d'autres banques commerciales.

Le SCT déterminera les orientations générales, les règles et limites d'utilisation des fonds. Il supervisera par le biais de la cellule technique de l'UFCP, la BNDE qui sera le gestionnaire des fonds de refinancements. Les mécanismes sont définis à 3 niveaux:

- a) Un accord subsidiaire sera signé entre le Ministère des Finances, du Budget et de la Privatisation et la BNDE aux termes duquel l'UFCP sera autorisé à signer une convention avec la BNDE. La BNDE gèrera les fonds de façon à en assurer la pérennité. Les fonds déposés au niveau de la BNDE ne seront pas rémunérés par celle-ci. Cependant la BNDE s'engagera formellement à refinancer les EMF à un taux favorable.
- b) La BNDE sera chargée de débloquer les lignes de crédit après analyse des dossiers des EMF désireuses de financer la population cible selon ses propres directives et diligences. Le déblocage se fera par tranches correspondant à des cycles annuels et /ou selon le besoin des EMF. Les EMF accéderont aux lignes de crédit par le biais de la BNDE qui sera responsable de l'étude et approbation de leurs dossiers au début de chaque année et pour un montant global pouvant couvrir toute l'année et si nécessaire pour les cycles liés aux investissements à moyen terme.
- c) Les EMF désireux de financer la population cible seront présélectionnés sur la base d'un cahier de charges. Ceux-ci seront dirigés vers la BNDE qui finalisera l'étude des dossiers. Les EMF seront responsables du financement et de la supervision in fine, des recouvrements de 2ème niveau et de la gestion des risques au niveau des bénéficiaires. Ces EMF devront disposer de tous les outils et de l'expertise nécessaires dans la gestion du refinancement. Ils doivent être éligibles selon les critères de la BRB et de la BNDE. La BNDE et les EMF informeront régulièrement l'UFCP sur les activités de refinancements et les performances des EMF d'une part et de la population cible (Coopératives, Groupe de Caution Solidaire et jeunes entrepreneurs) d'autres parts. Les EMF refinanceront la population moyennant une rémunération selon



les modalités convenues avec la BNDE et l'UFCP. Les EMF désireux de bénéficier du fonds de refinancement du FIDA, doivent s'engager dans les conventions à afficher les méthodes de calcul des taux d'intérêt appliqués.

### B.3 Passation de marchés

Les travaux et fournitures ainsi que les services d'expertise spécialisés ou de consultants nécessaires à la mise en œuvre du Projet et devant être financés au moyen de l'Accord de financement seront livrés conformément au code de passation des marchés en vigueur au Burundi sauf dans les cas suivants: (i) achat de véhicules supplémentaires par l'intermédiaire d'un organisme spécialisé des Nations Unies et (ii) utilisation d'une consultation internationale restreinte pour la fourniture de compléments aux logiciels comptables et de suivi/évaluation et le système comptable et le logiciel de suivi des EMF.

Un plan de passation de marchés basé sur le PTBA sera élaboré chaque année au niveau national et au niveau régional. Ce plan spécifie les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier, etc. Etant donné que le Projet s'insère dans la logique de l'approche programme, le processus de passation des marchés du PAIFAR-B sera assuré par le Groupe Commun de Passation de Marchés (GCPM) siégeant, déjà, au niveau des UFCP des programmes existants (PRODEFI II ou PNSADR-IM). Il aura la responsabilité de conduire toutes les opérations de passation de marchés/contractualisation en relation avec les responsables de composantes chargés d'élaborer les cahiers de charges techniques.

### B.4 Gouvernance

Pour appliquer les principes de bonne gouvernance et de transparence à la mise en œuvre du Projet, les collectivités territoriales décentralisées prendront part au processus de planification et participeront également au suivi des réalisations.

### C. Supervision

La supervision du Projet sera assurée conjointement par le FIDA et le Gouvernement, sous forme de missions de supervision semestrielles sur les trois premières années et par la suite à une supervision annuelle. Tous les ministères concernés seront associés aux missions de supervision. A celles-ci s'ajouteront des missions d'appui à la mise en œuvre en fonction du déroulement des activités. En outre, quatre missions d'audit interne seront organisées chaque année au niveau central et régional.

## D. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

### D.1 Planification

A l'instar des autres projets du Programme FIDA, le PAIFAR-B sera exécuté sur la base du PTBA qui seront élaborés de manière ascendante et participative. Le PTBA sera consolidé par l'Unité de facilitation et de coordination du Projet sur base des propositions des unités régionales de coordination, préparées en étroite collaboration avec les directions provinciales de l'agriculture et de l'élevage (DPAE), l'administration locale et les représentants des communautés. Le PTBA sera soumis au Sous-Comité Technique pour validation et au Comité de Pilotage pour adoption avant d'être envoyé au FIDA pour avis de non objection. L'approche de mise en œuvre sera flexible permettant une révision semestrielle éventuelle du PTBA au cours de l'exercice budgétaire.

### D.2 Suivi-évaluation

Le système de suivi-évaluation (SSE) sera participatif, axé sur les résultats et impacts conformément aux directives du FIDA (SYGRI/RIMS). Le SSE doit être opérationnel et performant. Il permettra de rendre compte de l'utilisation des ressources, de mesurer à tout moment les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Projet, de déterminer et d'évaluer les résultats obtenus et les impacts ainsi que leur appréciation par les bénéficiaires. Le SSE devra s'intégrer dans l'approche programme du FIDA et sera harmonisé avec celui des projets et programmes du FIDA qui est maintenant en cours de développement et d'opérationnalisation et qui implique les DPAE. Une assistance technique spécialisée dans l'informatisation des systèmes de suivi-évaluation sera fournie notamment à travers la conception de solutions informatiques simples et adaptées pour assurer cette harmonisation et intégration. Le dispositif de suivi-évaluation et les modalités de sa mise en œuvre seront décrits de manière détaillée et complète dans un manuel de SE.

Le SSE s'appuiera sur: i) un SE interne permanent basé sur la collecte et l'analyse des informations par les groupes cibles, les partenaires concernés et le staff du PAIFAR-B; ii) des données et informations fournies par les EMF; iii) l'organisation des visites et ateliers d'auto-évaluation participative pour faire le point sur les réalisations du PAIFAR-B, discuter des contraintes rencontrées et proposer des solutions; iv) les études thématiques; v) des missions de supervision organisées par le FIDA et le Gouvernement; vi) des évaluations externes (à mi-parcours et en fin de Projet) y compris les enquêtes sur la situation de référence au démarrage du Projet; et vii) une revue à mi-parcours ainsi qu'un rapport d'achèvement.

## Annexe 2

## Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du don. a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du don ainsi que le montant du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du don du Fonds (exprimé en DTS)	Pourcentage
I. Équipements et Matériels	375 000	100% HT et Hors Contribution du Gouvernement
II. Services de consultant	4 020 000	100% HT
III. Ligne de Crédit	6 840 000	100% HT
IV. Don et subvention	1 770 000	100% HT
V. Salaire et indemnités	2 840 000	100% HT
VI. Fonctionnement	310 000	100% Hors Contribution du Gouvernement
Non alloué	1 795 000	
<b>TOTAL</b>	<b>17 950 000</b>	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

La Catégorie I "Matériel et équipement" inclut les véhicules.

La catégorie II "Services de consultant" inclut les études, les formations, l'assistance technique et les contrats de service.

La catégorie III "Ligne de Crédit" inclut un fonds de financement rural et agricole destiné aux EMF et aux banques pour être prêtés aux bénéficiaires du Projet.

La catégorie IV "Don et subvention" est destinée à apporter un appui aux ménages ciblés et les plus vulnérables en vue de leur permettre d'engager une activité économique.

2. Coûts de démarrage. Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage pour couvrir les dépenses liés aux Catégories I., II., V. et VI., notamment pour les 4 ateliers de lancement régionaux et national, le recrutement du personnel du Projet, le manuel d'exécution et de suivi-évaluation encourus avant la satisfaction des conditions générales préalables aux retraits ne doivent pas dépasser un montant total équivalant à 70 000 DTS (environ 100 000 USD).

### Annexe 3

#### Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du don si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Recrutement du personnel. La sélection du personnel du Projet se fera sur une base compétitive par voie d'appel à candidatures publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles du Bénéficiaire, sur la base de contrats dont la durée ne pourra excéder la durée du Projet. Le personnel sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat ou à leur affectation en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement du personnel ainsi que la décision de mettre fin à leurs fonctions ou à leur affectation se fera en consultation avec le FIDA. Le Bénéficiaire encouragera les femmes à postuler aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Projet.

2. Égalité. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire. Cependant, le Bénéficiaire s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes à pourvoir dans le cadre du Projet.

# Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses/Risque
	Indicateurs	Référence	Mi-parcours	Achèvement	Source	Fréquence	Responsabilité	
Objectif global: Contribuer à la réduction durable de la pauvreté au Burundi	% de réduction du nombre de ruraux vivant en dessous de FBU 3 000 par jour et par personne.	Etude de référence	Etude de référence	Etude de référence	Rapport études d'évaluation d'impact; Revue mi-parcours; Rapport d'achèvement	Mi-parcours et fin de projet	RSE et Coordonnateur	Environnement politique sécuritaire et économique; Synergie avec les projets techniques en cours
Objectifs de développement: renforcer l'inclusion financière des populations rurales (les producteurs, les OP, les plus vulnérables y compris les femmes, les jeunes et les micro-entrepreneurs), agricoles et non agricoles, en comblant les écarts entre la demande et l'offre de services financiers et non financiers	Augmentation des revenus des bénéficiaires	Par rapport à un taux de référence de 3 000 FBU jour et par personne (< USD 2) <sup>6</sup>	3 300 FBU	3 900 FBU	Rapport études d'évaluation d'impact; Revue mi-parcours; Rapport d'achèvement	Mi-parcours et fin de projet	RSE et Coordonnateur	Environnement politique sécuritaire et économique; Synergie avec les projets techniques en cours
<b>Composante 1: Contribuer à l'opérationnalisation de la stratégie nationale d'inclusion financière</b>								
Effet 1: La stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF) 2015-2020 est actualisée et opérationnelle	Une nouvelle stratégie d'inclusion financière rurale est élaborée et appliquée pour la période 2021-2025	0	1	1	SNIF 2021-26; Rapport Consultants; Rapport BRB; Rapports projet	2020	BRB, Expert microfinance, Coordonnateur	Environnement politique sécuritaire et économique; Volonté politique de mise à jour et d'application de la SNIF
Produit 1.1.1: La SNIF 2021-2025 tient compte des questions de sauvegarde de l'environnement	Une Procédure de sauvegarde environnementale nationale pour la microfinance existe dans la SNIF	0	1	1		2020	BRB, Expert microfinance, Coordonnateur	Environnement politique sécuritaire et économique; Volonté politique de mise à jour et d'application de la SNIF
Produit 1.2.1 : Un dispositif performant de contrôle et de supervision des EMF partenaires du projet est mis en place	% d'EMF reportant à la BRB à l'échéance prévue	<10%	80%	100%	Rapport Consultant; Rapport BRB; Rapports projet	2020	BRB, Expert microfinance, Coordonnateur	Environnement politique sécuritaire et économique; Adhésion sans faille des EMF au projet
<b>Composante 2: Renforcer l'offre de services financiers en milieu rural pour mieux répondre aux besoins des populations ciblées</b>								
Effet 2: L'inclusion financière des populations ciblées par le projet est effective	Nombre de ménages ruraux ayant accès à des services de crédit (emprunteurs actifs)	< 15 000 <sup>7</sup>	> 60 000	> 99 000	Rapports BNDE et EMF ; Rapports projet; Revue mi-parcours; Rapport d'achèvement	Trimestrielle	BNDE, EMF, RAF, RSE, Coordonnateur	Environnement politique sécuritaire et économique; Adhésion sans faille des EMF au projet
	Taux de remboursement global des crédits accordés aux	90%	> 95%	> 97%		Trimestrielle		

<sup>6</sup> Analyse de la Sécurité Alimentaire d'Urgence au Burundi, Mai 2016, PAM.

<sup>7</sup> Mi-2016, le nombre de ménages bénéficiaires est de 12 000 environ (source: projets techniques du FIDA). Il est estimé que ce chiffre évoluera à 15 000 au moment du démarrage du PAIFAR-B.

	groupes cibles.							
	Nombre de ménages vulnérables ayant accès à un produit d'épargne rémunéré d'une EMF	0	1 500	2 500		Trimestrielle	EMF, RAF, RSE et Coordonnateur	Environnement politique sécuritaire et économique; Adhésion sans faille des EMF au projet; Synergie avec les projets techniques en cours
Produit 2.1.1: Les EMF ont l'expertise et les moyens (matériels, humains et financiers) pour intervenir dans le secteur agricole et rural	% d'exploitants agricoles/ruraux ciblés financés par les EMF	< 12%	> 50%	> 80%	Rapports EMF; Rapports projets FIDA	Trimestrielle	EMF, RAF, RSE, Coordonnateur	Environnement politique sécuritaire et économique ; Adhésion sans faille des EMF au projet; Synergie avec les projets techniques en cours
Produit 2.1.2: La crédibilité financière des coopératives est renforcée	Nombre de coopératives financées par les EMF et/ou banques	< 30	> 100	> 120				
Produit 2.1.3: Des instruments et des modes de financement rural, agricole et non agricole, mieux adaptés aux micro-entreprises sont mis en œuvre	% de micro-entreprises rurales (agricoles et non agricoles) finançant leurs coûts de fonctionnement.	<10%	>50%	>90%				
	% des crédits ruraux (agricoles et non agricoles) en fonction du portefeuille global.	Etude de référence	> 20%	> 40%				
Produit 2.2: Les EMF ont l'expertise et les moyens (matériels, humains et financiers) pour intervenir auprès des micro-entrepreneurs et des ménages AGR	Nombre de groupes de caution solidaires financés et suivis directement par les EMF	< 250	> 1 400	> 2 100				
Produit 2.3: Un dispositif spécifique d'accompagnement/soutien (modèle de progression) est mis en place pour les populations les plus vulnérables	Nombre de ménages ruraux ayant bénéficié du modèle de progression	0	5 000	5 000	Rapports EMF; Rapports projets FIDA		EMF/RAF/RSE/ Coordonnateur/Expert en modèle de progression	